

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/438

Code : 7.5.1.E

P

DECISION

HOTEL DIEU
ETUDES RELATIVES A LA RESTAURATION DES ESPACES REMARQUABLES
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

VU la nécessité de mettre à jour et de poursuivre les études suite diagnostic réalisé en 2019 sur les espaces remarquables de l'Hôtel Dieu : pharmacie, chapelle, sacristie, salle du conseil

VU les dispositifs de soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil départemental de Vaucluse et de la Région Sud PACA,

DECIDE

DE SOLLICITER des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional Région Sud PACA, et du Conseil Départemental de Vaucluse, pour un montant de travaux prévisionnel de 182 900 CHT, selon le plan de financement suivant :

Partenaires	Montant CHT	Pourcentage
Conseil Régional Région SUD PACA	18 290	10,00 %
Etat - DRAC MH	73 160	40,00 %
Conseil Départemental de Vaucluse	54 870	30,00 %
Mairie de Carpentras	36 580	20,00 %
Total	182 900	100%

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

14 DEC. 2023**Administration Générale**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
 ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 DEC. 2023Carpentras, le **14 DEC. 2023**

Pour le Maire,
 La Première Adjointe


Yvette Guiou

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/435

Code : 7.5.1.E

P

DECISION

**HOTEL DIEU – ESCALIER D'HONNEUR
CONSERVATION DES 2 LANTERNES DU VESTIBULE
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES**

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

VU les propositions de travaux de conservation et l'autorisation de travaux en cours d'instruction à la DRAC

VU les dispositifs de soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil départemental de Vaucluse et de la Région Sud PACA,

DECIDE

DE SOLLICITER des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional Région Sud PACA, et du Conseil Départemental de Vaucluse, pour un montant de travaux prévisionnel de 14 100 CHT, selon le plan de financement suivant :

Partenaires	Montant CHT	Pourcentage
Conseil Régional Région SUD PACA	1 410	10,00 %
Etat – DRAC MH	5 640	40,00 %
Conseil Départemental de Vaucluse	4 230	30,00 %
Mairie de Carpentras	2 820	20,00 %
Total	14 100	100%

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

14 DEC. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 DEC. 2023Carpentras, le **14 DEC. 2023**

Pour le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou